

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Daniel Develey et consorts - Revalorisation de la culture générale chez les jeunes : instaurons un mécanisme d'aide à la presse et un cours dédié à l'actualité !

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 19 septembre 2019, à la salle Cité, dans le Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter du postulat Daniel Develey et consorts - Revalorisation de la culture générale chez les jeunes : instaurons un mécanisme d'aide à la presse et un cours dédié à l'actualité ! (19_POS_144).

La commission était composée de Mme Graziella Schaller (confirmée dans le rôle de présidente-rapporteuse) et Mme Florence Bettschart-Narbel, ainsi que de MM. Sergei Aschwanden, Alexandre Démétriadès, Daniel Develey, Didier Lohri, Daniel Ruch, Claude Schwab et Cédric Weissert.

Mme Nuria Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a également participé à la séance ; accompagnée de MM. Laurent Koutaïsoff, Vice-Chancelier ; Pierre Faoro, Chef de l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG) à la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) ; Serge Martin, Directeur général adjoint à la Direction pédagogique (DP-DGEO).

M. Florian Ducommun, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions infiniment.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle sa proposition visant à intégrer dans le programme scolaire au gymnase des cours de culture générale, et plus particulièrement des cours portant sur l'actualité politique, afin de combattre la sous-information des gymnasiens. Il demande aussi au Conseil d'Etat « *d'étudier la possibilité d'étendre les propositions mentionnées ci-dessus aux autres filières, ainsi qu'à l'enseignement obligatoire* ».

Il apporte les témoignages d'enseignants du gymnase qui relèvent les lacunes de leurs élèves en culture générale et leur méconnaissance de l'actualité politique, des objets des votations, des forces politiques et de leurs programmes. Les élèves démunis sont privés des références essentielles, ils ne peuvent pas exercer leur sens critique alors qu'ils seront demain des acteurs-clés de la vie publique. Les élèves n'ont plus l'habitude de lire et de se poser des questions à la lecture d'un journal. Les raisons de ces lacunes sont multiples : familiales, scolaires, technologiques, ainsi que l'omniprésence des réseaux sociaux. Ces enseignants restent néanmoins persuadés qu'il est possible d'apporter en classe une contribution non négligeable à la lutte contre ce phénomène préoccupant.

Alors que l'initiation aux médias et à l'analyse critique de l'information devrait, selon le Plan d'études romand (PER), être assurée dans le cursus de la scolarité obligatoire (formation générale MITIC - Médias, images et technologies de l'information et de la communication) de manière transversale par le corps enseignant aux cycles 1, 2 et 3, le postulant regrette qu'un tel cours n'existe pas encore dans le canton de Vaud, et qu'en Suisse romande, seule l'école genevoise propose ce cours obligatoire au Cycle d'orientation 3 (11^{ème} Harmos).

Le postulant relève la baisse de la culture générale chez les jeunes, tant sur la connaissance de l'actualité que de l'histoire. Il cite l'exemple des deux guerres mondiales que de nombreux jeunes ne savent pas situer ni différencier. Quant à la méconnaissance de l'actualité politique suisse ou mondiale, elle est selon lui la véritable cause de l'abstentionnisme chez les jeunes. Cette baisse de culture générale peut être mise en perspective selon lui avec la crise de la presse à laquelle nous assistons depuis plusieurs années :

- **53% des jeunes de 16-29 ans sont considérés comme étant sous-informés.** Être sous-informé, c'est être un analphabète de l'actualité. Pour la population en général, cette proportion est passée de 21% à 36% en seulement dix ans.
- **Il y a une corrélation claire entre la baisse de la lecture des journaux chez les jeunes et la sous-information.** Selon l'étude JAMES 2018 de la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW), si 30% des 18-19 ans lisent le journal en ligne plusieurs fois par semaine, ils ne sont plus que 15% à lire encore des quotidiens papiers. La majorité des jeunes ne savent pas différencier les pseudos sources d'informations que sont les réseaux sociaux des informations vérifiées diffusées par la presse. C'est la porte ouverte aux manipulations politiques, *fake news* ou aux publicités agressives.
- **Une aide à la presse conjuguée à une ré-information des jeunes :** le postulant propose d'affecter une heure d'un cours existant ou à créer, dans les voies gymnasiales, à la revue et à la discussion systématique de l'actualité.

Afin d'assurer la diversité de la presse et des opinions, la Confédération accorde une subvention annuelle de CHF 50 millions pour le transport de journaux par la poste à prix réduit (30 millions pour la presse régionale et 20 millions pour la presse associative et des fondations). Une commission du Conseil des Etats propose un soutien accru à la presse écrite. Quant à la Commission des télécommunications du Conseil des Etats, elle veut renforcer l'aide indirecte et songe à une aide directe. Dans le canton de Vaud, un postulat déposé en 2017 par Mme la Députée Induni¹, et renvoyé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil, corrobore nombre de propos tenus jusqu'à présent.

En conclusion, il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité d'une action publique. La sensibilisation des jeunes, par le biais des programmes scolaires à la hiérarchisation de l'information est une mesure basique améliorant la prise de conscience des jeunes à adopter un regard critique sur la notion d'information.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Cheffe du DIRH partage le constat d'un appauvrissement de la connaissance institutionnelle des jeunes, ainsi que le fait que la désinformation par les réseaux sociaux touche autant les jeunes que les moins jeunes.

La Conseillère d'Etat relève que la société a tendance à oublier que la production de contenu journalistique nécessite des moyens pour la financer, que sont les annonces et le lectorat payants, deux volets qui tendent à disparaître dans les stratégies commerciales des éditeurs. Deux problèmes majeurs jouent dans la crise du financement de la presse :

- Les médias gratuits (*Matin Bleu* et *20 minutes*) : une bonne partie du lectorat est désormais habituée à consommer gratuitement de l'information. Cela a conduit à un appauvrissement du nombre de médias.
- Des stratégies commerciales, privilégiant le financement de moteurs de recherche lucratifs plutôt que de financer les contenus journalistiques, tout en continuant d'imposer à la presse écrite des taux de rentabilité ainsi que de performances financières identiques.

Concernant la réponse au postulat de Mme la Députée Induni, le Conseil d'Etat travaille essentiellement sur quatre axes, qui seront réévalués après une période donnée :

- I. **Exclure toute aide directe à la production journalistique :** le rôle des autorités publiques n'est pas de soutenir directement la production journalistique d'un média, car les risques de dérives et de contrôles politiques sont évidents.
- II. **Aider à la production de contenus.**

¹ [\(17_POS_238\) Postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias](#)

- III. **Soutenir l'innovation** : les médias sont confrontés à la transformation numérique. Si cela est aisé pour *Ringier*, *Axel Springer* et *Tamedia*, c'est plus compliqué pour les journaux locaux. L'Etat peut fédérer, soutenir l'innovation et aider à la transformation des moyens de diffusion.
- IV. **Encourager l'émergence d'une culture de l'information chez les jeunes**, avec une mesure pour faciliter l'approche des médias payants. Les jeunes payent pour consommer dans des plateformes telles que *Netflix* ou *Spotify*, mais ils ne sont plus habitués à payer pour de l'information. C'est donc aux éditeurs de produire une offre susceptible d'intéresser les jeunes.

Le Directeur général adjoint à la DP-DGEO rappelle que la culture est diffusée au travers des enseignements, en particulier de la géographie, l'histoire, les sciences et le français. Il est donc possible d'organiser des renforcements sans qu'il faille forcément y consacrer une heure spécifique. Un certain nombre de mesures sont déjà mises en place dans les écoles, comme par exemple la « Semaine des médias à l'école ».

En conclusion, le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à ce que le présent postulat lui soit transmis étant donné que la réponse pourrait intervenir dans le cadre du futur EMPD afin d'obtenir une vision complète de l'action publique en la matière.

4. DISCUSSION GENERALE

Qu'est-ce que la Culture Générale : comment devient-on cultivé ? Que recouvre la notion de culture générale ? Comment développer la connaissance des institutions ? Si la culture du débat et de l'information peut se faire à l'école, il semble évident qu'elle s'acquiert également à la maison. Mais c'est aussi une question de curiosité, d'état d'esprit, et d'évolution de la société,

Instruction civique : la continuation de l'apprentissage de l'instruction civique surtout entre quinze ans et dix-huit ans permettrait d'éviter une rupture dans cet enseignement dans les années qui précèdent le moment où le jeune acquiert le droit de vote. Des plateformes numériques comme *Easyvote* sont très efficaces pour aider les jeunes à exercer leur droit civique. Il est également proposé d'organiser des visites du Grand Conseil, comme cela se fait déjà au Conseil Communal de Lausanne, bien que peu de classes en profitent. En outre, le Directeur général adjoint à la DP-DGEO confirme que des cours de citoyenneté sont associés au cours de géographie, dès le cycle 2.

Presse et enseignement : Il est suggéré que l'éducation aux médias passe par diverses branches telles que les langues, ce qui permettrait de discuter des problématiques en lien avec le(s) pays. Aujourd'hui déjà, rien n'interdit aux professeur-e-s d'utiliser la presse pour étayer leur enseignement. L'utilisation d'articles de presse est encouragée : les plans d'études des écoles de maturité, de culture générale et de commerce parlent explicitement de recours constant à des articles de journaux dans diverses branches. Dans les gymnases, il existe même un cours de sociologie des médias. En l'état, il est pratiquement impossible d'ajouter des heures aux grilles-horaires existantes. Enfin, il est précisé que les abonnements souscrits à la presse par les gymnases ou les collèves sont payés par l'Etat.

5. CONCLUSIONS

Plusieurs Députés ne soutiennent pas ce postulat, car ils estiment que depuis le 28 août 2019, le Conseil fédéral a déjà mis en place des mesures d'aide indirecte à la presse. Ils craignent que l'initiation et l'analyse des media par des journalistes ne fasse courir le risque d'un endoctrinement, et ils ne voient pas comment, sur le plan politique, la culture générale pourrait être amenée par la presse.

Certains estiment qu'on se trompe de public en voulant ajouter une heure supplémentaire pour les gymnasiens, car ce ne sont pas eux qui ont besoin des MITIC, mais les élèves ayant moins de compétences à cause d'une formation scolaire difficile ou moins tournée vers la culture. De plus, une réforme des gymnases est déjà en cours, dans laquelle est évoqué l'ajout d'heures supplémentaires.

Tout en relevant que les explications de la Cheffe du DIRH montrent que le Conseil d'Etat est déjà conscient de ce qu'il faut entreprendre, et que les propos de Mme Gorrite intègrent une partie de ses réflexions, M. le Député Develey maintient son postulat, qui se veut relativement souple. Il se réjouit de prendre connaissance de la réponse au postulat Induni d'aide à la presse.

6. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 5 voix pour, 4 voix contre et aucune abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 28 février 2020

*La rapporteuse :
(Signé) Graziella Schaller*